



WWW.SPORTCONSULTING.CH

Championnats suisses semi-marathon

Belp b. Bern, dimanche, 18.10.2020

Concept de protection COVID-19

A. Bases

Le concept de protection repose sur les bases suivantes :

- 1 Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de Covid-19 (RS 818.101.26) en situation particulière
- 2 FAQ OFSP nouveau coronavirus (19.06.2020)
- 3 Lignes directrices pour le sport (OFSP et Swiss Olympic, 22.06.20)
- 4 Règles d'hygiène et de distance sociale de l'OFSP.
- 5 Concept cadre de protection pour les courses à pied de Swiss Running / Swiss Runners (situation 24.06.2020)

B. But et responsabilité

Le concept de protection ou les mesures prévues doivent permettre d'empêcher que le coronavirus (Covid-19) puisse se répandre pendant le déroulement des championnats suisses.

Swiss Running et athletics sportconsulting GmbH sont responsables de l'adoption et de la mise en œuvre de ce concept de protection.

C. Bases

- Toutes les personnes présentes (participants/es, aides, spectateurs/trices, employés/es des médias, sponsors, partenaires) s'engagent, dans l'intérêt de la course à pied et vis-à-vis de l'ensemble de la population, à respecter le concept de protection de manière solidaire et avec un degré d'auto-responsabilité élevé, et de mettre en œuvre les mesures nécessaires de manière conséquente.
- Seules les personnes en parfaite santé, n'ayant jamais été malades ou ne présentant pas de symptômes de la maladie ou du covid-19 ou n'ayant pas été en contact avec des personnes malades peuvent être présentes lors de l'événement. Les personnes particulièrement vulnérables doivent respecter les directives spécifiques de l'OFSP.
- Toutes les personnes auront régulièrement la possibilité de se laver les mains. Pour cela des produits de désinfection pour les mains et du savon près des lavabos accessibles au public seront à disposition.
- Au maximum 100 participants sont admis au départ chez les hommes et 100 chez les femmes, Départ séparé pour les hommes et les femmes.

D. Mesures

1 Arrivée/départ

En empruntant les transports publics, il faut respecter les mesures de précaution correspondantes des entreprises de transport. Les exploitants sont responsables de fixer des mesures de précaution dans les transports publics (par ex. le port de masques de protection).

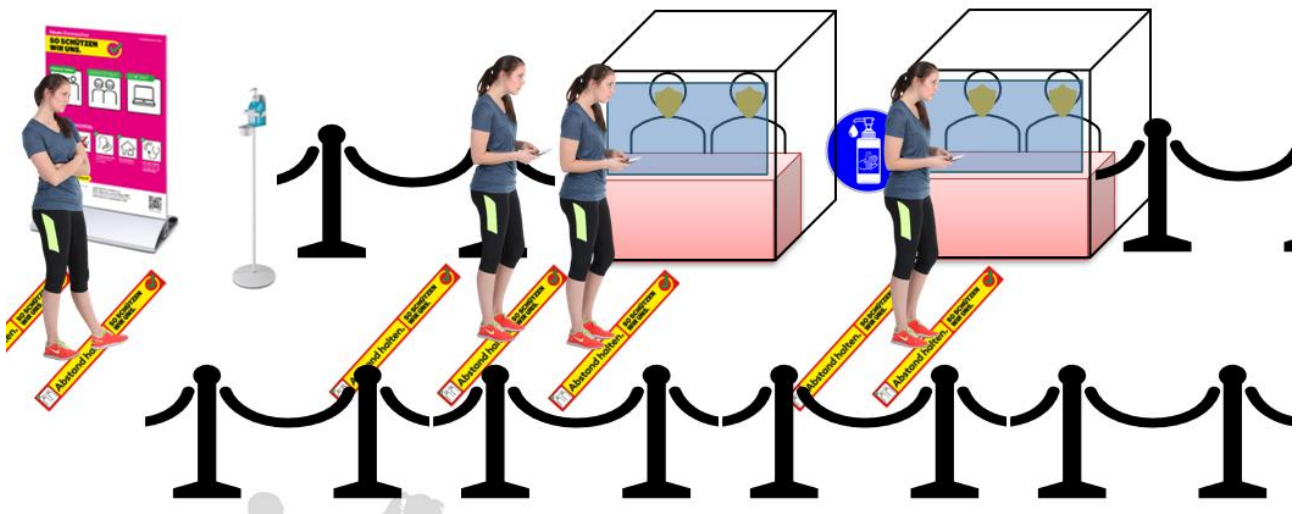
2 Périmètre de la manifestation

Le périmètre de la manifestation comprend les zones de remise des dossards/dépôt d'objets de valeur, la zone de départ ainsi que la zone d'arrivée.

3 Infrastructure

a) Remise des dossards / Dépôt d'objets de valeur

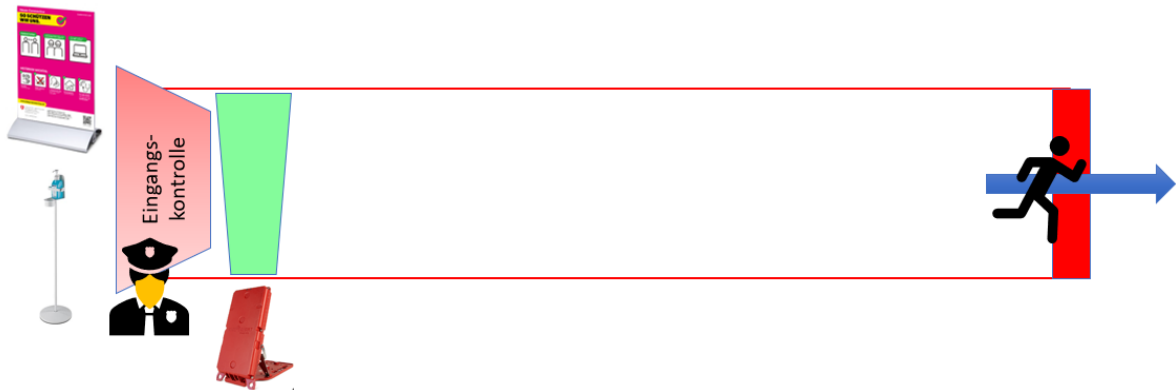
La remise des dossards et le dépôt d'objets de valeur se trouvent dans une zone fermée (corridor). Les participants/es font la file à l'extérieur et se rendent au desk correspondant en colonne par un.



Un tableau d'affichage et du désinfectant se trouvent à l'entrée. Des bandes adhésives au sol indiquent les distances à respecter. Les desks sont munis de vitres en plexiglas et les aides portent un masque.

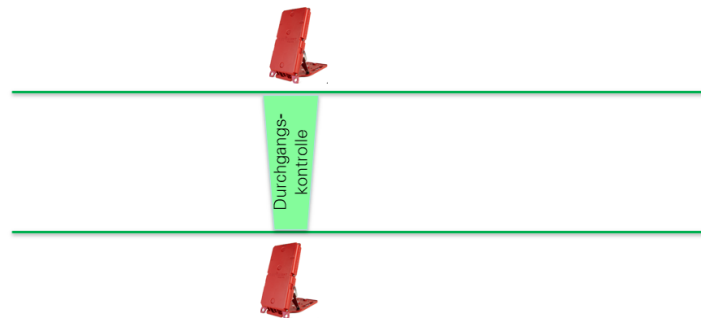
b) *Zone de départ*

Après avoir retiré le dossard, les participants/es se rendent dans la zone de départ. Un aide qui porte un masque de protection contrôle que seuls des participants/es sont admis. Une TrackBox enregistre les participants/es via le la puce RFID fixée au dossard.



c) *Parcours*

À au moins un endroit sur le parcours un contrôle de passage automatique, électronique sera effectué. Cela permet d'assurer les éventuels dépassements et mélanges pour le Contact Tracing.



d) *Zone d'arrivée*

Zone de départ et zone d'arrivée sont séparées l'une de l'autre dans l'espace. Les participants/es sont enregistrés électroniquement au passage de l'arrivée. Cela permet d'assurer les éventuels dépassements et mélanges pour le Contact Tracing. Pour éviter des rassemblements, les Finisher sont tenus de quitter immédiatement la zone d'arrivée après avoir franchi l'arrivée.





WWW.SPORTCONSULTING.CH

e) Remise des prix

Les remises des prix se déroulent immédiatement après la ligne d'arrivée. Les distances peuvent être respectées sur le podium et le temps passé sur le podium est réduit au minimum. Il y a suffisamment de place dans la zone des spectateurs pour pouvoir respecter les distances minimales et le port de masque de protection est obligatoire.

f) Toilettes/Vestiaires/Douches

Il n'y a ni vestiaires ni douches à disposition. L'utilisation des toilettes n'est autorisée qu'avec un masque de protection. Des savons et des désinfectants sont à disposition. Les utilisateurs des toilettes sont tenus de désinfecter eux-mêmes les toilettes et de les laisser dans un état propre.

g) Ravitaillement

L'organisateur distribue de l'eau dans des gobelets à un poste de ravitaillement, les aides portant un masque et des gants. Après utilisation les gobelets sont éliminés. Dans une zone définie les coureurs/euses peuvent aussi recevoir boissons/ravitaillement privés par un/e accompagnant/e portant un masque.

h) Moyens de communication

Les postes de radio et les écouteurs doivent être désinfectés, les microphones doivent être enveloppés dans un film plastique.

4 Aides et autres personnes impliquées dans l'organisation

Tous les aides sont équipés d'un masque de protection et reçoivent des instructions sur le respect des mesures de protection applicables.

Les données de contact de tous les aides sont enregistrées.

5 Accompagnants/es

Les éventuels accompagnants/es doivent être enregistrés via formulaire web sur le site Swiss Running. Les athlètes sont priés de venir avec le moins d'accompagnants possible.

6 Spectateurs/trices

Les règles des rassemblements sportifs dans l'espace public sont applicables dans le secteur public le long du parcours. Les spectateurs/trices sont personnellement responsables du respect des mesures de protection de l'OFSP. Nous renonçons aux offres pour spectateurs/trices dans la zone publique. Il n'y a pas de zones de spectateurs limitées, contrôlées. Dans la zone de départ et la zone d'arrivée, le port du masque est obligatoire.

7 Information

L'organisateur installe des affiches et des panneaux d'information relatifs aux règles et mesures de précaution en vigueur (notamment aux points névralgiques). Les participants/es, aides et autres personnes impliquées dans l'organisation reçoivent au préalable des instructions sur les mesures de protection en vigueur.

8 Responsabilités

La personne suivante est responsable de la mise en œuvre du concept et du contact avec les autorités compétentes :

Andreas Grüter, chef de projet, athletics sportconsulting GmbH, Würzenbachstr. 13, 6006 Luzern